Trente-sixième Année. — N° 39 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES DIMANCHE 8 FÉVRIER 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 7 FÉVRIER 1891

AU BOUT DU FOSSÉ...

Le système de la paix armée qui a été imposé à l'Europe par les victoires de l'Allemagne, par la création de ce vaste et provocant empire, menace tout simplement de ruiner successivement toutes les puissances qui ont dû le subir.

Dans cette guerre aux millions qui précède actuellement la grande guerre sanglante, l'Italie, étant la moins riche, la moins puissante, la moins solide comme crédit, a été la première vaincue.

M. Crispi expie comme ministre la pauvreté relative de l'Italie. Il est tombé parce que l'Italie est à bout de crédit.

Que vont faire ses successeurs? Nous l'ignorons, mais nous ne croyons pas qu'ils fassent bien meilleure figure devant le Parlement. Ils succomberont, eux aussi, sous une situation trop lourde pour leurs faibles épaules. La chute de M. Crispi est un avertissement.

Ce qui arrive aujourd'hui à l'Italie arrivera successivement à chacun des autres peuples de la triple alliance. Les finances de l'Autriche ne sont guère en meilleur état que les finances italiennes.

On se souvient des émeutes qui ont eu lieu dernièrement en Hongrie, au sujet de quelques nouveaux impôts. Ces soulèvements populaires se reproduiront et gagneront peu à peu l'Allemagne, où déjà l'empire est battu en brèche par un socialisme puissamment organisé.

Aucun ministre des finances ne pourra résister au mécontentement des populations, qui se voient chaque jour rançonnées pour des dépenses improductives.

Il faudra de plus en plus, en Allemagne comme en Autriche, renoncer à l'équilibre des budgets, si on ne trouve pas le moyen de modifier radicalement des organisations militaires qui jurent avec les idées économiques modernes.

Et qu'on en soit bien convaincu, la France elle-même, malgré ses grandes ressources, malgré son admirable puissance d'économie et de travail, sera atteinte à son tour aux sources vives de sa fortune.

Déjà, chaque année, le gaspillage aidant, l'assiette de nos budgets devient de plus en plus difficile. A chaque session, le ministre de nos finances s'épuise en efforts pour assurer l'équilibre.

Quelque soit la patience proverbiale du peuple français, il arrivera un moment où, semblable à une bête de somme trop lourdement chargée, il pliera sous le faix, et alors gare aux conséquences?

LIGUE OUVRIÈRE ANTISOCIALISTE

Un fait d'une importance sociale incontestable vient de se produire à Gand : la création d'une société ouvrière antisocialiste.

Déjà seize associations ou cercles ouvriers de diverses natures, les uns catholiques, les autres sans caractère religieux, mais tous nettement antisocialistes, se sont donnés la main et ont nommé des délégués au comité central chargé de défendre leurs intérêts et de concourir à l'amélioration morale et matérielle de la population ouvrière.

Il n'est pas douteux que d'autres associations encore ne viennent se joindre à celles qui ont fondé la Ligne. Le texte des statuts que celle-ci a adoptés permettra d'apprécier les avantages que l'organisation nouvelle doit offrir aux ouvriers amis de l'ordre.

1° La Ligue comprend toutes les associations ouvrières qui considèrent la religion, la famille et la propriété personnelle comme des bases fondamentales de l'ordre social;

2° La Ligue a pour but le relèvement moral et matériel de la classe ouvrière et la défense de ses droits. Elle exerce son action partout où elle le juge utile pour atteindre ce but :

3° La Ligue est administrée par un comité composé des délégués des associations fédérées. Chaque association aura deux délégués, si elle compte moins de 100 membres, trois délégués pour 200 membres, quatre pour 300 membres, et ainsi de suite;

4° Les associations fédérées payeront une cotisation à fixer d'après les besoins de la Ligue et d'après le chiffre de leurs membres.

5° Les associations fédérées, dans toutes les questions importantes qui se rattachent au but de la Ligue, prendront conseil auprès du comité; elles demeurent néanmoins complètement libres comme elles l'entendent, dans le cercle de leur action;

6° Le comité directeur choisit son président, ses vice-présidents, secrétaires, trésoriers et autres fonctionnaires;

7° La Ligue concourt à la formation et au maintien des corporations ouvrières qui adoptent ses principes constitutifs;

8° La Ligue ne s'affilie à aucun parti politique.

L'élection pour le bureau de la Ligue vient d'avoir lieu au scrutin secret. Soixante-neuf délégués des sociétés ouvrières et cercles adhérents y ont pris part. M. Arthur Verhaegen a été nommé président.

Nous ne doutons pas que l'institution nouvelle ne porte des fruits sérieux et durables. Elle développera les unions professionnelles existantes et en fera surgir de nouvelles. En cherchant à maintenir et à resserrer l'union professionnelle, union basée sur le respect des intérêts de tous, la Ligue formera un centre de résistance au socialisme, et préparera désormais les élections ouvrières pour les conseils de l'industrie et du travail, ainsi que pour les conseils de prud'hommes, élections livrées jusqu'à ce jour au hasard et donnant, on le sait, de déplorables résultats.

Nous souhaitons que l'exemple de Gand soit rapidement suivi dans tous les centres industriels de France.

Sinistre Pasquin

Les condamnés à mort doués d'énergie éprouvent généralement le besoin de prononcer quelques paroles au moment de passer la tête par la fatale lunette. Les condamnés politiques prononçaient des paroles à effet que recueillait l'histoire; les condamnés professionnels, moins loquaces et surtout moins cultivés, ne dédaignent pas, cependant, de dire la leur.

On se rappelle le conseil d'Avenein, criminel didactique : « N'avouez jamais. » Eyraud, sortant de sa spécialité, a profité de sa dernière minute pour dire son opinion sur l'un des membres du ministère actuel.

Tous les journaux mentionnent, en effet, les propos peu flatteurs que l'assassin de Gouffé a tenu sur le compte de M. Constans, ministre de l'intérieur. L'exécuteur des hautes œuvres, le respectueux M. Deibler, paraissait absolument interloqué de l'audace de son client. « On ne nous a jamais dit ça! » murmurait-il, comme certain roi d'opérette. L'estimable fonctionnaire aurait peut-être compris une sortie d'Eyraud contre son ministre spécial, le ministre de la justice; mais pourquoi ce souvenir à M. Constans? Y aurait-il là-dessous du boulangisme et du parti mutuel?

Si M. Deibler eût possédé son sang-froid, il n'aurait pas manqué de se pencher à l'oreille de son patient et de lui dire : « Vous n'y pensez pas! faire de la politique en un pareil moment! Cela ne vous mènera à rien! » Je dois reconnaître qu'il a fait une réponse silencieuse mais décisive en pressant le bouton.

Les gens de bon sens estimeront qu'Eyraud s'y prenait un peu tard pour commencer une carrière de polémiste politique. Ils remarqueront également que sa première et dernière profession de foi ne brillait pas par la nouveauté : maltraiter Constans, c'est usé.

A ce propos, quelqu'un me disait : « Eyraud eût été mieux inspiré en abordant tout de suite la politique étrangère, si attrayante pour l'instant. » Cette réflexion est peut être juste et pratique; mais il faut tenir compte de la situation spéciale du leader de la Roquette. Ce malheureux ne devait évidemment pas être au courant des événements; il est probablement mort sans avoir connu la chute de Crispi. Il a donc été forcé de se rejeter sur la politique intérieure.

Il s'est exprimé sans réticences; sacrifiant peut-être la note purement politique à la note anecdotique. Il paraissait surtout reprocher à M. Constans de vouloir faire décorer Gabrielle Bompard.

L'infortuné exagérait évidemment. Il n'a jamais été question d'une récompense honorifique pour l'aimable personne; en tout cas, c'est le bout du monde si certains esprits généreux, appréciant les services rendus par Gabrielle à l'hypnotisme de son pays, ont songé un instant aux palmes académiques.

Quoi qu'il en soit, il appartenait à M. Constans d'inaugurer une nouvelle forme de l'impopularité ministérielle. Certains hommes d'Etat ont vu leur nom donné à de mauvais chevaux ou à des quadrupèdes d'ordre inférieur. Après 1830, les postillons se seraient crus déshonorés s'il n'eussent stimulé leur cheval le plus vicieux en poussant ce cri : « Hue donc, Polignac! » Même hommage rendu après 1848 à M. Guizot. A l'heure qu'il est, le nom de Ferry est devenu une épithète grave, que l'on ne lance à un adversaire que deux secondes avant de tendre le poing.

Ce sont des fantaisies populaires qui ont sans doute leur signification philosophique; mais aucun des hommes auxquels j'ai fait allusion n'a inspiré un monologue à un condamné à mort mis en bascule. C'est M. Constans qui le premier a connu cette preuve amère de notoriété.

On peut craindre que ce petit débinage *in extremis* tourne en habitude dans la classe des suppliciés. Un pareil résultat serait pour augmenter les inconvénients et les dangers du portefeuille. Pensez-vous qu'il soit agréable, pour un membre du gouvernement, même cuirassé contre les interpellations et les éreintements, de se dire : « Bon, encore un condamné à mort! Je ne suis pas tranquille! Ce gredin-là va dire des horreurs sur moi! »

Notez que chaque membre du cabinet fera ces réflexions. Qu'arrivera-t-il? Après chaque verdict mortel du jury, le conseil des ministres se rendra à l'Elysée et suppliera M. le président de signer la grâce. Voilà la peine de mort virtuellement abolie! — « C'est du chantage! » s'écriera M. Deibler. Certes, ce serait du chantage; mais, de nos jours, le procédé est courant; et l'on ne peut décemment demander aux condamnés à mort de donner l'exemple de la délicatesse sociale.

On pourrait bâillonner les patients! Oui, mais c'est bien barbare. Guillotiner les muets et les bègues exclusivement serait une mesure adroite; mais les bègues et les muets sont rarement criminels. Reste l'exécution à l'intérieur de la prison; ce serait une demi-mesure, par conséquent une reculade. La solution est difficile et doit préoccuper nos hommes d'Etat.

L'ironie est aisée à distance; mais il faut reconnaître que c'est un spectacle bien horrible que de voir se dresser, devant la machine qui va l'abattre, ce hideux Pasquin ligotté, écumant, convulsé; lançant des invectives à un puissant, commençant une diatribe qu'il va terminer dans le panier au son.

Voilà du cauchemar fin de siècle!

JACQUES CURIEUX.

LA SITUATION COMMERCIALE
DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 7 février.

La situation générale de nos places ne s'est guère modifiée cette semaine.

La fabrique est actuellement occupée à faire ses livraisons : beaucoup d'ordres, en lainages, avaient été pris sur les mois de février et mars, et peu ou point sur les mois suivants.

On constate un léger réveil du côté de l'Angleterre qui remet quelques ordres.

Quant aux autres pays d'exportation, ils ne commissionnent qu'au fur et à mesure de leur besoins et en quantités peu considérables.

Dans le commerce de laines on signale quelques demandes en peignés d'Australie, mais les prix sont plutôt en faveur des acheteurs. Les peignés de Buenos-Ayres sont plus délaissés et les cours sont faibles.

En peignés de croisés la demande reste bonne à prix soutenus.

Les blousses sont toujours recherchées avec grande fermeté dans les cours, surtout pour les blousses fines.

La tenue du marché à terme a peu varié : opérations restreintes et cours fléchissants.

REVUE DE LA PRESSE

De l'*Autorité*, sous la signature de M. Paul de Cassagnac, à propos des frais de justice :

« J'ignore si la proposition de loi « CONCERNANT LA TAXE DES FRAIS DE JUSTICE », et déposée sur le bureau de la Chambre par mon collègue M. Dumonteil, et qu'on trouvera plus loin, sera jamais votée par une majorité parlementaire, mais je puis affirmer hardiment que jamais proposition n'aura rencontré dans l'opinion publique plus de sympathie et plus d'encouragement.

» L'histoire de ce projet de loi est bien faite, d'ailleurs, pour produire une salutaire impression sur les esprits droits et les cœurs généraux.

» Oh! elle n'est pas longue, cette histoire, si elle est navrante, et elle tient en dix lignes.

» Une pauvre et brave femme du département de l'Aisne doit 59 francs à un créancier impitoyable.

« Elle ne peut pas payer au jour de l'échéance.

» On la poursuit.

» Et quand le jugement est rendu, elle en a pour 778 francs.

» Oui, pour 778 francs!

» Qui donc s'est partagé la différence?

» Tous les oiseaux de loi, qui parfois valent les oiseaux de proie : l'huissier, l'avoué, l'avocat, le tribunal.

» L'huissier surtout.

» Il paraît que l'huissier, en pareille circonstance, avait déployé le plus merveilleux talent pour accumuler les frais inutiles et arrondir la note.

» La pauvre femme, accablée, désespérée, va trouver son député, M. Dumonteil, et celui-ci rédige immédiatement la proposition de loi qui fait l'objet de nos observations. »

Le *Soleil* examine au cours d'un article, dont nous donnons la conclusion, le budget de 1892.

« En réalité voici comment s'établit le projet de budget pour 1892 :

» Quarante millions de francs de dépenses de plus.

» Quarante millions de francs de recettes de moins.

» Soit un déficit de quatre-vingts millions.

» Déficit que l'on espère combler avec quatre-vingts millions de francs de suppléments de recettes qui n'existent pas et qui peut-être n'existeront pas.

» Les insuffisances sont certaines.

» Les ressources pour y faire face sont problématiques.

» On aura peine à faire croire au public que c'est là un budget en équilibre. »

A citer cet article de la *Liberté* — journal républicain — à propos de la situation des missionnaires français et des catéchumènes au Tonkin :

« L'anticléricalisme n'est pas article d'exportation.» Nous rappellions l'autre jour ce mot à propos du cardinal Lavigerie. Paul Bert le répéta lors de son arrivée au Tonkin. M. Constans, le très avisé ministre de l'intérieur, fit de même en prenant possession de l'ambassade de Chine. Tous révélaient par ces paroles leur sentiment très net de la solidarité qui, sur la terre étrangère, unit nos missionnaires catholiques aux intérêts français.

» Malheureusement, la clairvoyance et la prudence des chefs ne sont pas toujours partagées par les subalternes avec lesquels ils partagent leur pouvoir. C'est ainsi que Mgr Puginier qui, comme on sait, rend d'éminents services à notre œuvre d'expansion en Indo-Chine, écrit pour se plaindre du résident français de Ninh-Binh.

» D'après la lettre du prélat, la situation ne serait rien moins que calme dans une demi-douzaine de sous-préfectures, où les indigènes convertis au christianisme seraient victimes d'une véritable persécution religieuse. Voici trois exemples :

« Il y a six jours (la lettre est datée du 26 décembre dernier), trois meneurs de la commune de Phuong-Bang, province de Hanoï, où il s'est formé, depuis plus de sept mois, une chrétienté d'une centaine d'âmes, ont conduit avec eux vingt-cinq païens, armés de bâtons, de coutelas et de sabres, et ont assailli en plein jour le catéchuménat où le catéchiste enseigne la doctrine. Ils ont tué un néophyte et en ont blessé cinq ou six autres. Le catéchiste a eu soin de prendre la fuite.

» En vous annonçant dans ma précédente lettre, continue l'évêque, le pillage, par les pirates, du chef-lieu de la paroisse de Song-Chay, où je vous disais qu'une femme avait été tuée, je me suis trompé. C'est cinq personnes qui ont été tuées et vingt-neuf qui ont été enlevées. Dernièrement, une autre chrétienté de la même paroisse, Langtac, a été pillée aussi, et une personne a été tuée. »

» Il semble que le devoir du résident doive être au moins de protéger les catéchumènes contre de pareilles incursions, car, abstraction faite de leur croyance, puisque la liberté des cultes est la première liberté que la République française apporte avec elle les chrétiens n'ont pas moins de droit à son appui que les autres indigènes.

» Tout autre est, paraît-il, la conduite de M. Trémoulet. D'après une circulaire lancée par son ordre : et dont Mgr Puginier donne le texte, il prescrit contrairement au traité de paix 1874 (art. 9), renouvelé en 1885, de faire un recensement particulier des chrétiens. Il favorise ainsi inconsciemment les meneurs qui font signer des feuilles d'apostasie aux chrétiens intimidés ou trompés même sur les conséquences de la signature qui leur est adroitement extorquée.

» Qui ne comprend combien pareille agitation, et les voies de fait, les meurtres qu'elle entraîne, doit être préjudiciable à la tranquillité du protectorat, aux bienfaits de son établissement? Par contre, les mandarins, les lettrés y trouvent leur compte, en mettant ainsi en antagonisme l'élément civil et l'élément religieux. Cette division devient, pour les Français, une cause de faiblesse, une diminution de prestige dont nos habiles ennemis se frottent les mains. Au gouvernement d'aviser et d'éclairer mieux M. Trémoulet sur la portée de ses circulaires.»

LA MESSE CIVILE

La salle de la mairie au troisième arrondissement. Au fond l'estrade, avec des tentures de velours et d'or. A gauche, un orgue. Deux heures sonnent. Entre les mariée, leur famille, les témoins, qui vont s'installer sur des banquettes devant l'estrade. L'orgue joue une marche qui peut être funèbre, au gré des familles.

Tout le monde est installé. Silence solennel. Prélude d'orgue. Arrivent par la gauche quatre garçons de bureau en habit à la française :

LES QUATRE GARÇONS

Nous, garçons de bureau, nous précédons le maire
Qui va vaquer à de de solennels soins.
Levez-vous tous, mariés, père et mère,
Assistants et témoins...
Voici le maire avec ses deux adjoints.
(Entre le maire.)

C'est moi qui suis le maire,
Très solennel de face et de profil.
Monsieur le secrétaire,
Lisez-nous le contrat civil...

(L'orgue exécute un trémolo très doux pendant lequel le secrétaire donne lecture des actes. *Solo d'orgue. Le maire se lève.*)

LE MAIRE

Levez-vous,
Jeunes époux,
Ecoutez-moi... Suivez bien le programme :
O jeune homme à l'œil ébloui,
Vous acceptez madame
Pour votre femme?

LE MARIÉ

Oui! oui! oui!

LE MAIRE

Et vous, mademoiselle,
O lys à peine épanoui,
Vous acceptez monsieur pour votre époux fidèle!

LA MARIÉE

Oui! oui! oui! oui!

LE MAIRE

Je n'ai plus, selon le mode,
Qu'à vous lire devant tous ce tas d'assistants
Les articles de notre code,
Deux cent douze et suivants.

TOUS

Nous écoutons tous en silence.

LE MAIRE, *lisant*.

Se doivent les époux et mutuellement
Fidélité, secours, puis assistance,
La femme à son mari doit de l'obéissance;
A sa femme l'époux doit un bon traitement.

TOUS

Amen! Amen! Amen!

LE MAIRE

Et maintenant, époux, amis, tous, père et mère,
Que votre hymen
Soit prospère!

TOUS

Amen! Amen!...

LE MAIRE

Que le dieu de l'hymen pour vous soit peu féroce.
Allez-vous en, gens de la noce.
Tout est fini, tout est complet.

(Orgue. Sortie du cortège.)

LES GARÇONS, *à la porte*

N'oubliez pas les garçons, s'il vous plaît

(L'orgue reprend la marche funèbre. Tout le monde est ému.)

ALBERT MILLAUD.

LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
ET LES TRAITÉS DE COMMERCE

Nous terminons la reproduction de la lettre adressée par M. Louis Donzel à la commission des douanes au sujet des conventions pour la protection de la propriété industrielle.

« *Guerre de marques de fabrique impossible.* — Une guerre de tarifs est possible entre deux nations, quelque regrettable qu'elle soit. L'Italie en sait quelque chose. Une guerre de marques de fabrique, qui consisterait à laisser sans protection, en France, les marques de certains pays, dans lesquels les marques françaises seraient exposées, par de justes représailles, à tomber dans le domaine public, n'est pas possible. Ce serait une guerre au couteau qui laisserait tout le monde et ne profiterait à personne.

» N'est-ce pas au moment où M. de Bismarck commençait à se repentir sérieusement, de n'avoir pas demandé à la France plus de cinq milliards, qu'il acceptait de réparer un oubli des négociateurs de Francfort, en signant, le 8 octobre 1871, une déclaration spéciale aux marques de fabrique, faisant revivre, au profit des marques de fabrique françaises, *mais à charge de réciprocité*, l'ancien article 28 du traité de commerce, conclu en 1862 entre la France et le Zollverein? Eût-il signé cette déclaration s'il avait pu croire un seul instant qu'une guerre de marques de fabrique entre la France et l'Allemagne, pourrait faire les affaires de l'industrie Allemande?

« *Pas d'interruption à redouter dans la protection de la propriété industrielle.* — Quel est donc le pays signataire de la Convention internationale de 1883 qui se refuserait à signer, dans l'année, un arrangement spécial pour la propriété industrielle, si cette convention était dénoncée par la France, en vertu de l'article 18, en même temps que les traités de commerce? Quelle nation aurait intérêt à laisser faire « table rase » entre elle et la France pour les marques et les dessins de fabrique?

» L'éventualité d'une interruption dans la protection réciproque des marques de fabrique, avec un des pays auxquels sera notifiée la dénonciation de nos traités de commerce, n'est pas le moins du monde à redouter.

» *Satisfaction à donner aux Chambres de commerce.* — M. le ministre des affaires étrangères ne paraît pas, dans sa lettre à la commission des douanes, se rendre compte que, si le Gouvernement français dénonçait la Convention pour la protection de la propriété industrielle, il donnerait ainsi satisfaction aux vœux répétés d'un grand nombre de chambres de commerce, et tarirait une source de difficultés diplomatiques qui ne tarderont pas à surgir dans cet ordre d'idées, et dont l'application aux marques et dessins de fabrique de la clause de la nation la plus favorisée, ne serait pas assurément la moins délicate.

» *Echecs des conférences de Rome et de Madrid.* — Cette dénonciation serait le meilleur moyen pour le gouvernement français, d'échapper à la situation fausse que lui créera, certainement, avant peu, après l'échec complet de la conférence internationale tenue à Rome, en 1886, l'insuccès de celle qui s'est réunie à Madrid en 1890; car elles n'auront servi qu'à démontrer l'impossibilité pour la France, de s'entendre pour la répression des fausses indications de provenance, avec la Belgique, l'Italie, les Etats-Unis, qui tiennent à vendre leurs produits, avec la protection de la convention internationale (art. 10), sans une étiquette, ou avec un nom de localité française.

» La dénonciation de la Convention de 1883 s'impose d'ailleurs au Gouvernement français, s'il ne veut solidariser l'union restreinte, dont les bases ont été fixées à Madrid en avril 1886, et seront applicables au petit nombre d'Etats disposés à y adhérer, avec l'union primitivement conclue en 1883, qui continuera à rester en vigueur à l'égard des Etats de l'Union qui refuseront, à l'instar de l'Italie et des Etats-Unis, de reconnaître les dispositions nouvelles votées à Madrid, pour s'en tenir au texte littéral de 1883. Or, c'est ce texte qui avait soulevé dans les chambres de commerce une agitation qui n'est pas encore, aujourd'hui, près de calmer.

Contrefaçon des produits européens; industrie nationale aux Etats-Unis. — Le rapprochement de l'article 8 du bill Mac-Kinley avec l'article 10 de la convention internationale de 1883 démontrerait, à la commission extra-parlementaire dont la nomination s'impose, et qui serait compétente pour approfondir cette question très spéciale, que le Gouvernement fédéral de Washington est aussi sévère pour les fausses indications de provenance, importées d'Europe, qu'indulgent pour cette même fraude, quand elle a été pratiquée aux Etat-Unis. Ne serait-ce pas intéressant, pour cette commission, de constater, avec preuves à l'appui, que le bill Mac-Kinley réalise ainsi l'application du protectionnisme américain, à la contre-façon des produits l'Europe, considérée comme industrie nationale?

Violation de l'art. 10 de la Convention par les tribunaux anglais et américains, et contradiction avec le bill Mac-Kinley. — Envisagée à ce point de vue, la dénonciation de la Convention de 1883, dont les citoyens des Etats-Unis profitent en France, et dans une partie de l'Europe, serait certainement la meilleure réponse à faire, tant au bill Mac-Kinley promulgué et appliqué en violation de l'article 10 de cette convention, qu'à l'opposition systématique du délégué fédéral à la conférence de Madrid, où il n'a cessé de contre-carrer les projets de réforme soutenus par la France et les délégués des nations désireuses d'en finir avec les fraudes internationales.

» Il ne serait certainement pas sans intérêt, pour la Commission des douanes, d'apprendre qu'en Angleterre et aux Etats-Unis, les tribunaux refusent d'appliquer la Convention aux étrangers, membres de l'Union, sous prétexte qu'elle n'est pas en harmonie avec la législation nationale.

» En résumé, si cette question était sérieusement mise à l'étude, la Commission des douanes, qui ne peut s'en désintéresser, acquièrerait, j'en suis certain, la conviction que la dénonciation des traités de commerce fournirait une occasion exceptionnellement favorable, pour liquider une situation, qui ne laisse pas que d'être passablement embrouillée, et quelque peu inquiétante pour notre industrie, comme pour notre diplomatie. Veuillez agréer, etc;

LOUIS DONZEL, Avocat à la cour d'appel
Rédacteur du *Journal des Procès en Contrefaçon*

SÉNAT

Séance du vendredi 6 février

Présidence de M. LE ROYER, président.

La séance est ouverte à trois heures.

INTERPELLATION DE M. FRESNEAU
Les usurpations de pouvoir du conseil municipal de Paris

M. le Président. — La parole est à M. Fresneau pour développer son interpellation sur les usurpations commises par le conseil municipal de Paris sur la souveraineté nationale.

M. Fresneau. — Trois hommes, Danton, Marat et Robespierre, ont le triste privilège de résumer en eux tous les crimes de la Révolution.

Le premier a sa statue; quant au troisième, la première pierre de son piédestal en a été posée au Théâtre-Français, la dernière a été assujettie au Palais Bourbon. (Très bien à droite. Bruit à gauche.)

M. le président. — Vous n'avez pas le droit de discuter ce se dit dans une autre Chambre!

M. Fresneau. — Je ne vise que M. le président du conseil. (Applaudissements à droite.)

M. le président du conseil. — En ce cas je demande de vous expliquer.

M. Fresneau. — A l'heure qu'il est, dans Paris, nous avons, de par la connivence du gouvernement, la glorification de la Terreur; première usurpation.

Il faut mettre un terme aux empiètements du conseil en supprimant l'indemnité de ses membres.!

Quand l'hôtel de ville joue un air de musique, les ministres le dansent. (Rires.)

Les images qui ornent les murs de Paris sont une honte.

Paris fait ce qu'il veut; il a par an trois cent millions à dépenser.

La souveraineté, avec de telles ressources, appartient à l'hôtel de ville; cela ne peut durer.

BOURSE DE PARIS
du samedi 7 février
(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
93 37	3 0/0 1891	93 87	.. ..	93 90
95 45	3 0/0	95 3	.. ..	95 26
105 15	4 1/2 0/0 1883	105 10	.. ..	105 17
93 85	Italien 5 0/0	93 35	.. ..	93 40
19 32	Turc 4 0/0	19 20	.. ..	19 32
495 ..	Egypte 6 0/0	491 ..	.. ..	495
75 ..	Extérieure 4 0/0	75 3/8	.. ..	75 ..
92 ..	Hongrois 4 0/0	91 7/0	.. ..	92 ..
15 ..	Portugais 3 0/0	15 5/8	.. ..	15 ..
97 ..	Canadiens anglais	97 1/2	.. ..	98 ..
98 ..	Russe 1880	98 7/8	.. ..	.. ..
.. ..	Russe 1889	99 ..	.. ..	.. ..
.. ..	Russe 1890	.. ..	.. ..	.. ..
	Sociétés de crédit			
4340 ..	Banque de France	4345 ..	.. ..	4340 ..
552 ..	Banque d'Escompte	551 ..	.. ..	.. ..
535 ..	Banque de Paris	525 ..	.. ..	.. ..
1285 ..	Crédit Foncier	1290 ..	.. ..	.. ..
.. ..	Crédit Mobilier	426 ..	.. ..	.. ..
831 ..	Crédit Lyonnais	832 ..	.. ..	.. ..
.. ..	Banque Ottomane	621 ..	.. ..	.. ..
	Chemins de fer			
1870 ..	Nord	.. ..	.. ..	.. ..
1520 ..	Paris-Lyon-Méditer.	1517 ..	.. ..	1520 ..
1850	Orléans	1872 ..	.. ..	.. ..
535 ..	Autrichiens	535 ..	.. ..	.. ..
.. ..	Lombards	303 ..	.. ..	.. ..
.. ..	Nord Espagne	345 ..	.. ..	.. ..
245 ..	Saragosse	316 ..	.. ..	.. ..
	Valeurs diverses			
1470 ..	Gaz Parisien	1465 ..	.. ..	.. ..
65 ..	Métaux	63 ..	.. ..	.. ..
37 ..	Panama	37 ..	.. ..	37 ..
2437 ..	Suez	2437 ..	.. ..	2437 ..
	Mines			
577 ..	Rio-Tinto	577 ..	.. ..	.. ..
.. ..	Tharsis	177 ..	.. ..	167 ..
.. ..	de Beers	.. ..	.. ..	.. ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT
du 7 février 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
95 45 .f.	3 0/0	95 45 .f.
93 32 1/2	3 0/0 1891	93 32 1/2
95 50 .f.	3 0/0 amortissable	95 50 .f.
105 10 .f.	4 1/2 0/0 1883	105 10 .f.

BOURSE DE LILLE
du samedi 7 février
PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	Compt.	Cour précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	112 ..	111 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	.. ..	120 ..
Lille 1865, remboursable à 500 fr.	.. ..	515 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.. ..	515 75
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.. ..	422 75
Lille 1887	.. ..	350 ..
Lille 1888 (libérée)	.. ..	489 ..
Lille 1890 (non libérée)	.. ..	468 ..
Armentières 1886	.. ..	490 ..
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	45 50
Tourcoing 1878	.. ..	490 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	.. ..	113 50
Département du Nord	106 ..	106 50
Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decroix, Cie	.. ..	1162 50
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie (act. anc.)	.. ..	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	.. ..	275 ..
Caisse Platel et Cie	.. ..	350 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	.. ..	605 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	.. ..	425 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	.. ..	1125 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.. ..	530 ..
Gaz Nord, ancien, act. 1.000 fr., 250 payés	.. ..	2250 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	.. ..	435 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	.. ..	220 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	.. ..	500 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	.. ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. ne. Graesin) 500 fr.	.. ..	150 ..
Tramway du Département. du Nord (ex-c., 7)	.. ..	25 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Turblez et Cie	.. ..	512 ..
Delgutte et Cie	.. ..	516 25
Sec. an. Lille et Bennières, act. 1.000 fr. t. p.	.. ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	.. ..	3600 ..
Denain et Anzin	.. ..	205 ..
Obligations Nord	.. ..	390 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	.. ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	.. ..	226 ..
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	.. ..	54 ..
Chemins de fer économiques du Nord	.. ..	522 50

CHARBONNAGES

	Actions	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	15985 ..	16080 ..
Anzin 100e de denier	4893.75	4875 ..
Béthune 1891	.. ..	595 ..
Béthune 1877	.. ..	438 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	13300 ..	11000 ..
Bully-Grenay le 6e	306 ..	310 ..
Carvin	1650 ..	1630 ..
Courrières	.. ..	42500 ..
Campagnac	.. ..	445 ..
Crespin	.. ..	277 ..
Douchy	.. ..	4100 ..
Dourges (act. libérée) 500 fr.	.. ..	325 ..
Dourges	.. ..	9200 ..
Escarpelle (Nord)	.. ..	3580 ..
Epinac	.. ..	390 ..
Ferfay (Société anonyme)	838.75	920 ..
Lens	25200 ..	26500 ..
Liévin	.. ..	9000 ..
Ostricourt	620 615	620 ..
Meurchin	.. ..	5125 ..
Marles 70 0/0 part d'ingénieur	.. ..	24990 ..
Drocourt	.. ..	280 ..
Sincey-le-Rouvray	36 ..	20 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	.. ..	220 75
Vicoigne et Nœux	20200 ..	20175 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FILS SPÉCIAL)

Une lettre du général Boulanger sur le désarmement

Le directeur du *Corriere di Napoli* ayant écrit au général Boulanger pour lui demander son opinion sur la question du désarmement a reçu une lettre qu'il publie ce matin, et dont voici quelques extraits :

S'il a été vraiment question de désarmement entre des hommes d'Etat, ce n'a pu être que dans le but de réduire, dans une mesure difficile à déterminer, l'état d'armement imposé à toute l'Europe par l'exemple de l'Allemagne et qui a créé des charges écrasantes pour tous les peuples.

» Cet état d'armement exige des dépenses énormes et incessantes vu la quantité considérable d'hommes qui devront être mobilisés et le perfectionnement constant des moyens d'attaque et de défense. Et cependant, l'extension donnée à l'organisation militaire est telle que les puissances qui peuvent se croire les plus redoutables, y regardent deux fois avant d'entreprendre la guerre, sachant bien que, en raison des masses qui seront mises en branle de part et d'autre, le vainqueur sortira aussi épuisé que le vaincu.— Il s'ensuit qu'en réalité la victoire ne doit pas rester à l'armée la plus aguerrie, la mieux commandée, mais à la puissance la plus riche, à celle qui pourra le plus longtemps supporter les sacrifices qu'impose l'état d'armement.

» Après ses défaites de 1870, la France ne pouvait faire autrement pour reprendre sa situation en Europe et sauvegarder sa sécurité que de se mettre au plus vite par une organisation militaire nouvelle sur le même pied de guerre que l'Allemagne.

» Elle ne peut diminuer ses forces tant que l'Allemagne n'aura pas diminué ses siennes; elle le fera d'autant moins qu'il est à peu près certain que c'est encore elle qui souffrira le moins, financièrement parlant, des charges militaires et que c'est l'Allemagne qui se lassera la première de les supposer.

» Quant à la Russie, placée dans une situation spéciale, ayant à assurer ses frontières d'Orient, à défendre son influence dans les Balkans, à se préserver contre l'Allemagne, elle peut d'autant moins diminuer son armement que les conditions topographiques de son immense empire y rendent une mobilisation plus dif